



Emballages non recyclables

Un emballage non recyclable est un emballage qui, dans le cadre des schémas courants de collecte, de tri et de traitement des déchets, ne peut être réutilisé dans un nouveau produit.

Le terme «**recyclabilité**» désigne la compatibilité des emballages avec la gestion et le traitement des déchets grâce à leur conception, fondée sur la collecte sélective, le tri en flux distincts, le recyclage à grande échelle et l'utilisation de matériaux recyclés en remplacement des matières premières vierges.

«**Conception en vue du recyclage** » désigne la conception d'emballages, y compris leurs éléments constitutifs, qui garantit la recyclabilité de l'emballage grâce à des systèmes établis de collecte, de tri et de recyclage ayant fait leurs preuves en conditions réelles d'exploitation.

Ces deux définitions doivent être lues conjointement. Si un emballage respecte les directives de « Conception en vue du recyclage », il est alors recyclable
richtlijnen, dan is de verpakking recycleerbaar.

Papier/carton non recyclable

Nous suivons les consignes établies par Filpap :

- Un mélange composé à 85 % de papier et à 15 % d'autres matériaux est considéré comme recyclable.
- Le papier ou le carton couché recto-verso et non déchiquetable est considéré comme non recyclable.

Plastique non recyclable

Ce qui n'est certainement pas recyclable :

1) Combinaisons de matériaux incompatibles entre eux :

- Films laminés PET/PE ou PET/PP
- Tous les laminés combinés à une couche d'aluminium (barrière)
- Tous les laminés combinés à des polyamides représentant plus de 15 % du poids de l'emballage

2) Certains encres et adhésifs :

Il s'agit souvent de seuils qu'il ne faut pas franchir

- > 3 % en poids de PU ou d'adhésifs à base d'acrylates
- > 5 % en poids de couche barrière EVOH

3) Étiquettes :

- Étiquettes à base de PVC ou de PVDC

Bois, métal et verre

Tous les emballages industriels en bois, en métal et en verre sont considérés comme recyclables sans condition.

REMARQUE

Les exemples ci-dessus ne sont pas exhaustifs. Ils s'appuient sur les connaissances dont dispose Valipac. Vous avez des doutes quant à la recyclabilité de votre emballage ? Envoyez un e-mail à customer@valipac.be.